

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CONVERT, Maire.

**Présents :**

M. Thierry CONVERT, maire,

M. Michel MAZE, 1<sup>er</sup> adjoint,

Mme Nathalie SYROVATSKY 2<sup>ème</sup> adjointe,

M. Jean-Philippe BLECH, Mme Valérie PIGASSE, M. Alexandre RICHARD, M. Baptiste BROSSARD-KIMMEL, Mme Laurence L'HERMETTE, Mme Mélanie FLACHER, M. Hervé GUIGNIER, Mme Catherine BERTHELIN, M. Christian COURTIER, M. Terry BELLITO, M. Marc-Antoine FLORELLI, conseillers municipaux délégués

**Membres présents : 15**

**Membres absents excusés :** Mme Fanny DUCLOT-BRETIGNY donne procuration à Mme Mélanie FLACHER conseillère municipale

**Membre absent non excusé : 0**

**Secrétaire de séance :** M. Baptiste BROSSARD-KIMMEL

## I - Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu du 26 mars 2021.

Aucune observation n'étant émise, celui-ci est approuvé à l'unanimité

## II - Délibérations

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter l'ajout d'une délibération concernant le Projet Culturel scientifique éducatif et social de la bibliothèque municipale (PCSES)

### Demande de subvention auprès du département

#### VRD (Voirie et réseaux divers)

Vu le nouveau programme 2020-2022 d'aide aux communes de moins et structures intercommunales concernant la subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD)

Après répartition de l'enveloppe accordée aux Communes de moins de 25 000 habitants membres de Communauté d'Agglomération Rambouillet territoires, la commune de Poigny-la-Forêt peut prétendre, après déduction de la part revenant à la CART, à un plafond de travaux HT de 315 756,49€ avec un taux subventionnable de 70 % du montant HT des travaux, soit 221 029,00 €.

Monsieur Maze précise qu'il y a lieu de retenir différents projets dans la commune.

Un estimatif des travaux a été effectué suite à la demande de plusieurs devis.

- Réaménagement de la place de la mairie avec création d'un parking ouvert au public : 38 233,08 € HT
- Réalisation de trottoirs devant le monument aux morts, Place de la Mairie : 5 888,84 € HT
- Marquage au sol sur différentes voiries : 4 598, 83 € HT
- Reprise des enrobés route de la Prairie : 9 794,44 € HT

Le montant de demande de la subvention s'élève, pour ces différents projets à 58 515,19 € HT soit 26,47 % du montant de travaux subventionnable à 70 % soit 40 960,63 € HT.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Maze, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**D'APPROUVER** l'ensemble des aménagements résultants des différents projets

**DECIDE** de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales pour la réalisation de travaux en matière de voirie et d'aménagement.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme.

**S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge

**PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget de la commune, en section d'investissement - article 2151 - opération 27

**S'ENGAGE** à ne commencer les travaux qu'après notification de l'arrêté du Conseil Départemental approuvant la présente opération

**Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France**  
**Pacte rural, pour un projet d'extension de l'épicerie**  
**exploitée par l'Auberge de la Forêt**

Madame Flacher expose au conseil municipal les objectifs du Conseil Régional Ile-de-France selon la délibération N° CR 113-16 du 7 juillet 2016 pour la mise en œuvre du Pacte Rural en faveur de la sauvegarde des commerces de proximité.

Après examen du projet de l'extension de l'Auberge de la Forêt afin de créer une annexe épicerie-tabac, il apparaît souhaitable de solliciter la participation du Conseil Régional d'Ile de France pour :

1- Extension du commerce de proximité « L'Auberge de la Forêt »

Le montant total des travaux et prestations s'élève à la somme de 50 005,10 € HT.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Flacher, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**D'APPROUVER** le programme de travaux présenté par Mme Flacher

**DE DECIDER** de programmer l'opération décrite plus haute pour le montant indiqué.

**DE S'ENGAGER :**

- Sur le programme définitif et l'estimation de l'opération,
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette de l'opération
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- Sur l'engagement de recruter au moins un stagiaire ou alternant, conformément à la délibération N° CR 08-16 du 18 février 2016 (100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens)

- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la commission permanente du Conseil Régional d'Ile de France
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans
- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication

**DE SOLLICITER** de madame la présidente du conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention conformément au règlement. Soit 50 % du montant des dépenses éligibles HT. Le montant attendu est de 25 002,55 € HT.

**DE DECIDER** de déposer un dossier de demande de subvention « pacte rural » auprès de la Région-Ile-de-France

**D'AUTORISER** M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant

## **Demande de subvention auprès du département des Yvelines**

### **Restauration des Patrimoines historiques 2020-2023**

#### **Restauration d'une partie de la toiture de l'Eglise**

L'église Saint-Pierre de Poigny-la-Forêt date du 12<sup>ème</sup> siècle. Une restauration du toit sud a été réalisée en 2008. Le pent nord du toit doit être restauré afin de conserver le patrimoine de la commune. C'est pourquoi la commune sollicite le conseil départemental pour obtenir une subvention

**Vu** le règlement du dispositif « Restauration des Patrimoines historiques 2020-2023 » ;

**Vu** les pièces du dossier de demande de subvention au titre du dispositif « Restauration des Patrimoines historiques 2020-2023 »

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Pigasse, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**D'APPROUVER** le projet de restauration de l'église pour un montant de 21 150,84 € HT. La subvention s'élève à 65 % soit 13 748, 05 € HT ;

**DE SOLLICITER** auprès du Conseil départemental des Yvelines une subvention pour cette opération ;

**D'ATTESTER** le non-démarrage des travaux ;

**DE S'ENGAGER** à :

- Assurer le financement correspondant qui est inscrit au budget 2021 ;
- Ne pas commencer les travaux avant le vote de la subvention par la Commission permanente du Conseil départemental.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération

**Sollicitation de subventions auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour la construction de la bibliothèque municipale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

**CONSIDERANT** que la commune de Poigny-la-forêt travaille à la création et construction d'une bibliothèque Municipale

**CONSIDERANT** que cet équipement sera un axe central du projet culturel municipal

**CONSIDERANT** la validation de l'avant-projet par l'équipe municipale

**CONSIDERANT** que le coût des travaux s'élève à 129 198,20 € HT soit 155 038, 56 € TTC

**CONSIDERANT** que cette somme est inscrite au BP 2021

M. Guignier expose à l'Assemblée que pour mener à bien ce projet, il y a lieu de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'obtention de la subvention Bâtiment : Construction, Restructuration, Rénovation, Extension

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Guignier, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**VU** l'avis de la commission intéressée,

**D'AUTORISER** le Maire à solliciter la subvention (80 %) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les actes afférents.

**D'AUTORISER** que les recettes éventuelles en résultant seront inscrites au budget de la commune : chapitre 13, article 1348.

## **Projet culturel scientifique éducatif et social de la bibliothèque municipale**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Poigny-la-forêt souhaite la création d'une bibliothèque municipale,

**CONSIDÉRANT** que ce projet doit répondre à des obligations définies par le Ministère de la Culture, notamment la rédaction d'un Plan Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES) qui définit les orientations de l'équipement sur la durée du mandat,

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Guignier, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**VU** l'avis de la commission intéressée,

**ADOpte** le Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES)

**PRÉCISE** que le projet sera mis en œuvre dès l'ouverture de la bibliothèque en 2022

## **Autorisation donnée au maire de signer la convention avec la région Ile-de-France qui a sélectionné le projet « les petites pousses de Poigny-la-Forêt » présenté par la municipalité**

Madame Mélanie Flacher précise que la Région Île-de-France a décidé de soutenir la commune de Poigny-la-Forêt pour la réalisation du projet « **Les Petites Pousses de Poigny-La-Forêt** »

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une **subvention d'investissement** correspondant à **70%** de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à **9 730,00 € HT**, soit un montant maximum de subvention de **6 811,00 € HT**.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Flacher, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Présidente de la Région Ile-de-France.

**DIT** que la dépense sera imputée sur le budget communal opération 15, article 2181.

**Autorisation donnée au maire pour souscrire un emprunt afin de compléter le financement de la réhabilitation de la nouvelle mairie, bibliothèque, espace de travail partagé, à hauteur de 250 000 €**

Madame Nathalie Syrovatsky Maire-Adjoint, responsable des Finances, fait part à l'assemblée, qu'après consultation auprès de différentes banques en vue de compléter le financement de l'opération de la réhabilitation de la nouvelle mairie, bibliothèque, espace de travail partagé, sis 11 route de la Butte du Moulin, deux banques ont présenté leur meilleure offre pour un prêt de 250 000€ : Le Crédit Agricole et la Banque Populaire

Madame Nathalie SYROVATSKY présente les deux offres :

CREDIT AGRICOLE	BANQUE POPULAIRE
- Montant : 250 000 €	- Montant : 250 000 €
- Durée : 15 ans soit 60 trimestrialités	- Durée : 15 ans soit 60 trimestrialités
- Taux : 0,80 %	- Taux : 0,81 %
- Montant par trimestre : 4 425,83 €	- Montant par trimestre : 4 429,13 €
- Cout total : 14 849,50 € dont commission 500 €	- Cout total : 16 247,70 € dont commission 500 €
- Utilisation du crédit dans les 24 mois maximum	- Utilisation du crédit au minimum 10 % du montant dans les 3 mois. Et utilisation complète délai de 12 mois maximum

Madame Nathalie Syrovatsky propose aux membres du conseil municipal de retenir la proposition du Crédit Agricole considérant que cette opération est une opération à long terme qui permettra à la commune de réaliser des services administratifs de la mairie devenus nécessaires en termes d'accès mais aussi pour permettre l'accueil de différents services publics, bibliothèque, espace de travail partagé

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**D'EMETTRE** un avis favorable pour retenir la proposition effectuée par le Crédit Agricole pour un montant de 250 000 € sur une période de 15 ans et selon les modalités définies ci-dessus,

**D'AUTORISER** monsieur le maire de signer avec le Crédit Agricole toutes les pièces nécessaires pour concrétiser cet emprunt,

**DE PRECISER** que les écritures budgétaires (remboursement des intérêts et du capital) seront inscrites par décision modificative sur le budget primitif 2021 de la commune dès obtention définitif du prêt.

## **Désignation de l'entreprise pour la mission de contrôle technique liée à la restauration de l'Abbaye des Moulineaux**

**Vu** la procédure de marché adaptée suivant les articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique

**Vu** le marché public de prestations intellectuelles

M. le maire expose au conseil municipal qu'une lettre de consultation, concernant une mission de contrôle technique dans le cadre de l'opération de conservation et de restauration de la Chapelle et des étuves de l'Abbaye des Moulineaux de Poigny-la-Forêt, a été envoyée à 3 entreprises, 2 ont répondu.

**Vu** l'analyse comparée des 2 offres,

Offres	Périmètre	Missions	Prix HT
SOCOTEC	Chapelle + étuve	Doc L et LE	7 140 €
QUALICONSULT			5 720 €
VERITAS			/

La société QUALICONSULT est retenue

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**D'AUTORISER** M. le maire à signer les différents documents permettant de passer commande de ce marché.

**DIT** que la dépense sera imputée sur le budget communal chapitre 39, article 2128.

### **III/ Informations du maire**

- Mise à jour du règlement du marché afin de préciser les modalités d'inscription. M. le maire précise que les autres communes qui en possède déjà un. Arrêté du maire.
- M. le maire rappelle les dates des prochaines élections départementales et régionales : 20 et 27 juin



- 8 mai : la cérémonie aura lieu à 11h en cercle restreint avec une dépôt de gerbe au cimetière puis devant le monument aux morts
- M. le maire informe le conseil municipal que la commune a gagné auprès du tribunal administratif face au 2 recours déposés par M. Kulawik

## IV/ Urbanisme

Tableau des DIA et PC

## V/ Informations des élus

### M. Maze :

- M. Maze invite les élus à signaler les panneaux de signalisation abimés pour qu'ils soient changés
- Sur la commune des traçages au sol ont été fait car des points à temps vont être réalisés par une entreprise

### Mme L'Hermette :

- Installation des bacs à fleurs aux entrées du village

### Mme Flacher :

- cantine : le contrat avec notre prestataire Yvelines Restauration prend fin à la fin de l'année. La loi Egalim entrain de nombreuses modifications et cela aura un impact sur les prix car il y a une hausse de la qualité des produits. Une étude du gaspillage des aliments à la cantine va être faite.
- potager : projet de niveler le terrain et aménager le potager avec la serre. Récupérateur d'eau mis en place dans la cour de l'école
- Boites à livres financées à hauteur de 500 € par le Lions Club : position déjà étudiée : place de la mairie vers l'arrêt de bus + à l'Auberge de la Forêt

### M. Richard :

- assurance bris de machine à l'étude auprès de l'assurance de la commune – demande de devis

### M. Guignier :

- concert, rien avant le 1<sup>er</sup> juillet avec une jauge acceptable

### M. Florelli :

- installation faite de nouveaux volets roulants à la salle des fêtes

### M. Brossard-Kimmel :

- réalisation de la mise en page du dernier flash info

### M. Bellito :

Tennis : étude d'une commande de boite à digicode

Dotation de 2 paniers de basket et matériels gratuits par la Fédération de basket

L'installation par la CART d'une Aire multisport est prévue en 2022

**M. Blech :**

- Plan communal de sauvegarde : présentation du mécanisme prévu pour le recensement des personnes ayant besoin d'une assistance particulière lors d'un évènement nécessitant le déclenchement du PCS ; point d'attention particulier sur la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nécessité de recueillir le consentement des personnes à figurer sur une liste contenant des données personnelles sensibles (médicales entre-autres) ; discussion sur la diffusion du courrier : dépôt en boîte aux lettres privilégié + relance des personnes déjà identifiées par le CCAS.
- WiFi public à la salle Claude Vatron : rappel des contraintes légales, présentation rapide du projet voté au budget.

**Mme Syrovatsky :**

- Retour sur le budget : point sur les investissements en cours ou des devis signés.
- Saint-Fort :
  - \* samedi 10h : Concours de pêche
  - \* samedi 15h : L'écrivain M. Laurent Tillon fera une conférence sur le thème de son livre « Être un chêne, sous l'écorce de Quercus » à l'extérieur de la salle Claude Vatron.
  - \* lundi 10h : Messe à l'église Saint Pierre de Poigny-La-Forêt suivi d'un pèlerinage du Père Robert à l'oratoire Saint Fort.
- L'association « Nos Racines Notre Avenir » a demandé à la mairie une autorisation pour une animation le lundi de Pentecôte : parcours vélo et pédestre au départ de l'étang du Roi. Le Conseil Municipal a donné son accord.
- Fête de la musique : le 21 juin évènement prévu chez « Marion les Saveurs ».
- 13 juillet/14 juillet : le feu d'artifice du 13 juillet est validé. Il est envisagé de faire la brocante le 14 juillet.

Le prochain conseil municipal est prévu le 2 juillet 2021

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h15

Fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations.

M. Thierry CONVERT

Maire

M. Michel MAZE

1<sup>er</sup> Adjoint au maire

Mme Nathalie

SYROVATSKY

2<sup>ème</sup> Adjointe au maire

M. Christian COURTIER

Conseiller Municipal

M. Terry BELLITO  
Conseiller Municipal

M. Jean-Philippe BLECH  
Conseiller Municipal

M. Baptiste BROSSARD-  
KIMMEL  
Conseiller Municipal

Mme Fanny DUCLOT-  
BRETIGNY  
Conseillère Municipale  
donne procuration à  
Mme Mélanie FLACHER  
Conseillère Municipale

M. Marc-Antoine  
FLORELLI  
Conseiller Municipal

Mme Catherine BERTHELIN  
Conseillère Municipale

M. Hervé GUIGNIER  
Conseiller Municipal

Mme Laurence  
L'HERMETTE  
Conseillère Municipale

Mme Valérie PIGASSE  
Conseillère Municipale

Mme Mélanie FLACHER  
Conseillère municipale

M. Alexandre RICHARD  
Conseiller Municipal